

Le SPAT

Une équipe pluridisciplinaire à votre écoute pour une approche et une réponse spécifiques à vos besoins ; des compétences multiples pour un seul objectif : **préserv**er votre santé et promouvoir votre bien-être au travail.

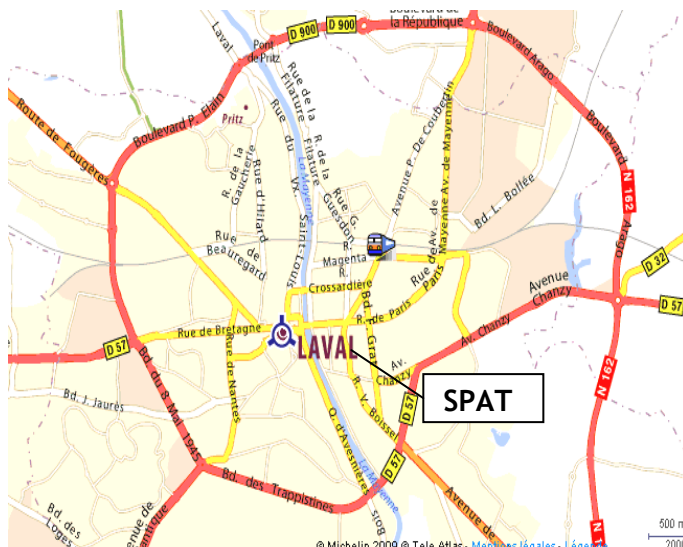
Docteur Massonnet,
médecin coordonnateur

- Un médecin,
- Deux infirmières de santé au travail,
- Un technicien hygiène et sécurité,
- Une psychologue,
- Un assistant social,
- Un secrétariat.

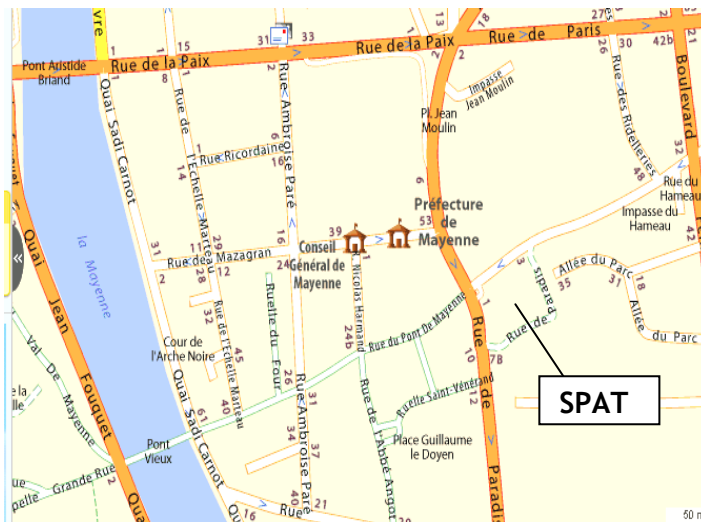


★★★★
En toute indépendance
et
en toute confidentialité
★★★★

PLAN D'ACCES



Stationnement gratuit : sonnez à l'interphone au portail du 7 rue de Paradis (en face du FJT)



Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi : **8h30-12h30 / 13h30-17h30**



INFORMATIONS

à destination des

AGENTS



7 rue de Paradis - 53000 LAVAL
Tél. 02 43 67 93 00 - Fax 02 43 56 58 55
e-mail : spat@cdg53.fr

NOS DOMAINES D'INTERVENTION

✓ Risques professionnels :

- Ambiance physique (bruit, chaleur...)
- Risques chimiques
- Risques électriques
- Manutention et chutes
- Engins motorisés
- Risque routier
- Stress
- Travail sur écran
- Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)
- ...

✓ Santé des agents :

- Santé physique et mentale au travail
- Santé publique (sommeil, tabac, alcool, cannabis, alimentation, activité physique...)

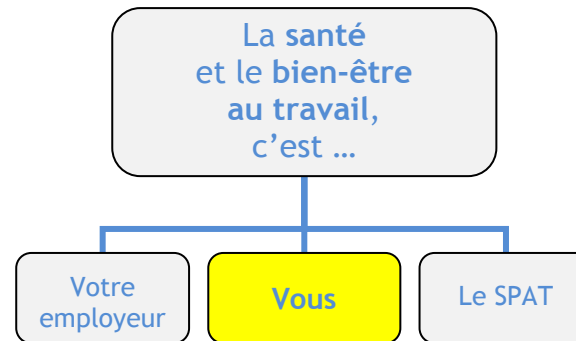
✓ Réglementation :



- Textes applicables à la fonction publique territoriale
- Equipements Protection Individuelle (EPI)
- Pictogrammes



Vous êtes aussi les acteurs de votre santé au travail



Toutes ces prestations sont entièrement financées par la cotisation que votre collectivité verse au CDG 53.

NOS MISSIONS

✓ Conseils :

- Aménagement des postes de travail
- Choix d'équipements de protection individuelle

✓ Actions collectives de prévention :

- Sensibilisation aux risques professionnels
- Action de prévention en santé publique
- Diffusion de documents

✓ Suivi de votre santé :

dans le strict respect du secret médical

- Surveillance médicale spécifique selon les risques professionnels
- Orientation des agents vers les structures et les professionnels compétents (infirmière, psychologue, assistant social, autre spécialiste...)
- Visites médicales à votre demande pour tout problème de santé en lien avec le travail

✓ Ecoute en lien avec le travail :

en toute confidentialité

✓ Veille sanitaire :

Merci de nous adresser le 1^{er} volet de vos feuilles d'arrêt de travail